

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté n° 7 portant classement au titre des monuments historiques
de l'enceinte fortifiée de la citadelle de LONGWY (Meurthe-et-Moselle)**

La ministre de la Culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 modifié relatif aux missions et à l'organisation et de l'administration centrale du ministère de la Culture ;

Vu le décret n° 2025-1016 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture ;

Vu l'arrêté en date du 20 août 1913 portant classement parmi les monuments historiques des édifices militaires ou parties d'édifices militaires ci-après désignés ;

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 1933 portant classement des ouvrages et terrains de l'enceinte fortifiée de Longwy teintées en bleu et ocre sur le plan annexé comprenant : le bastion n° 6 (du Château) et sa courtine, la demi-lune n° 7 de la porte de France, le bastion n° 1 (du Bourg) et sa courtine, la demi-lune n° 8 du précipice, le bastion n° 2 (Notre-Dame) et sa courtine, la demi-lune n° 12, le bastion n° 3 de Saint-Martin, l'ouvrage à cornes et ses deux demi-bastions n° 9 et n° 10, la demi-lune n° 11 de l'ouvrage à cornes et la lunette n° 35 ;

Vu la décision du comité du patrimoine mondial n° 32 COM 8B. 31 du 7 juillet 2008 portant inscription des fortifications de Vauban, France, à l'exception du palais de Bazoches, sur la liste du patrimoine mondial ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 24 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 mars 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Longwy, portant adhésion au classement en date du 14 décembre 2017 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation de l'enceinte fortifiée de la citadelle de Longwy présente, au regard de l'histoire et de l'art, un intérêt public, en raison du caractère remarquable de cet ensemble défensif construit par Vauban au XVII^e siècle, de la nécessité d'étendre la protection aux éléments qui, bien que formant partie intégrante du complexe militaire, n'étaient pas encore protégés au titre des monuments historiques, afin de préserver le caractère complet de cet ensemble fortifié et de faire coïncider le périmètre de protection de cet ensemble avec celui du bien en série « Fortifications de Vauban » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial,

Arrête :

Article 1^{er} : Sont classés en totalité au titre des monuments historiques les bâtiments et ouvrages de la citadelle de LONGWY (Meurthe-et-Moselle), figurant dans le tableau suivant

et tel que représenté en noir dans le plan annexé au présent arrêté :

Désignation	Parcelle cadastrale	Propriété	Dernière mutation
Pavillon d'officiers (T)	AI 252	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Caserne Ordener (E)	AI 191	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Magasin à munitions Ordener	AI 191	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Bastion 6 du château : trois abris-traverses, fossés, escarpe et contrescarpe	AI 290	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Bastion 6 du château : poudrière 21	AI 290	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Courtine 6-1 et ses fossés	AI 258 et AI 290	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Courtine 6-1 : Porte de France, avec ses deux pavillons, le passage voûté, la cage de la bascule, la chambre située au-dessus de la porte ainsi que le pont traversant le fossé	AI 250, AI 251, et parcelle non cadastrée dans la section AI	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Courtine 6-1 : casemates (Y)	AI 290	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 7 de la Porte de France : quatre abris-traverses, fossés, escarpe et contrescarpe et chemin couvert	AI 258 et AI 290	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 7 de la Porte de France : porte et pont	AI 258, AI 290 et parcelle non cadastrée dans la section AI	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 7 de la Porte de France : poterne	AI 258	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 7 : corps de garde	AI 258	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Bastion 1 du Bourg : cinq abris-traverses, fossés, escarpes, contrescarpes	AI 258 et AK 172	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Bastion 1 du Bourg : magasin en croix (19)	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière

Désignation	Parcelle cadastrale	Propriété	Dernière mutation
			de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 1 du Bourg : casemates X	AI 258	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Bastion 1 du Bourg : casemate Xbis	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 1 du Bourg : poternes 23 et 23bis	AI 258 et AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Courtine 1-2, avec son abri-traverse, sa galerie, ses fossés, son escarpe	AI 190 et AK 172	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 8 du Précipice dite aussi du Châ, avec ses huit abris-traverses, ses fossés, son escarpe, sa contrescarpe et le chemin couvert (et ses places d'armes)	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 2 Notre-Dame : escarpes, contrescarpes, chemin couvert, galerie d'accès à la batterie 38, les huit abris-traverses et fossés	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 2 Notre-Dame : magasin en croix 20	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 2 Notre-Dame : poternes 24 et 24bis	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Désignation	Parcelle cadastrale	Propriété	Dernière mutation
			le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 2 Notre-Dame : latrines	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 2 Notre-Dame : chemin couvert et guérite	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Courtine 2-3, avec ses escarpes, ses deux abris-traverses, fossés	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Demi-lune 12 : escarpe, contrescarpes, masques de l'ouvrage à cornes et fossés	AK 172 et AK 42	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782 et depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956
Demi-lune 12 : poterne 25 et casemates	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Ouvrage à cornes : contrescarpes et les vestiges enfouis	AK 154 et AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4781 et 2013 P 4782

Désignation	Parcelle cadastrale	Propriété	Dernière mutation
Bastion 3 Saint-Martin : deux abris-traverses, fossés, escarpe	AK 172 et AK 186	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Bastion 3 Saint-Martin : poudrière 22	AK 172	Commune de Longwy	Par acte passé le 28 novembre 2013, devant Me Hervé RUER, notaire à LONGWY, publié au Service de la publicité foncière de Nancy (Meurthe-et-Moselle) le 19 décembre 2013, vol. 2013 P 4782
Demi-lune 13 de Bourgogne : escarpe, contrescarpe, fossés et galeries de contremine et de contrescarpe	AE 118 et parcelle non cadastrée dans la section AE	Commune de Longwy	Depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1956

Ces immeubles, situés à LONGWY (Meurthe-et-Moselle), appartiennent à la COMMUNE DE LONGWY, n° SIREN 215 403 239, dont le siège est 4 avenue de la Grande-Duchesse-Charlotte, 54400 LONGWY.

Article 2 : Le présent arrêté complète les arrêtés de classement au titre des monuments historiques du 20 août 1913 et du 3 octobre 1933 susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 4 : Le préfet de la région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au *Bulletin officiel* du ministère de la culture.

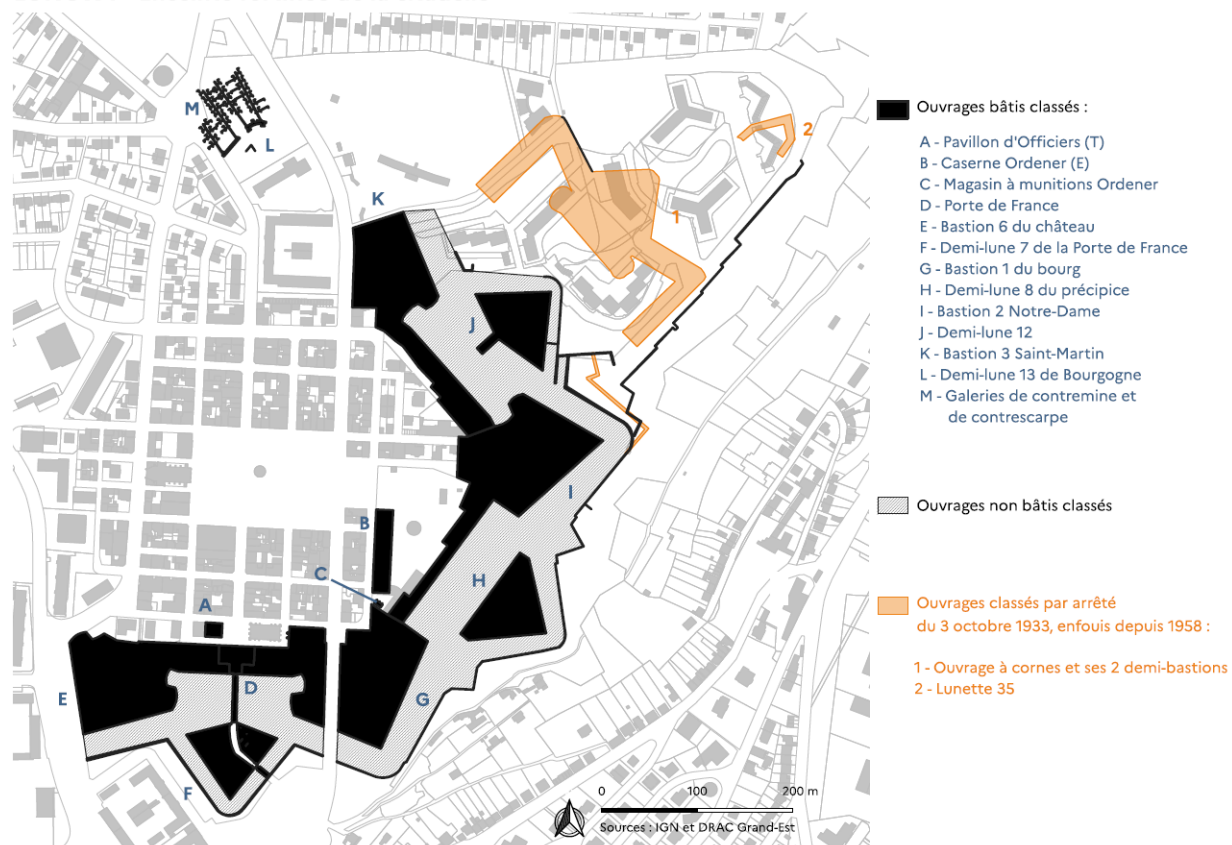
Fait à Paris, le 3 mars 2026.

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE

Plan annexé à l'arrêté n° 7 du 3 mars 2026 portant classement au titre des monuments historiques de l'enceinte fortifiée de la citadelle de LONGWY (Meurthe-et-Moselle)

LONGWY - Enceinte fortifiée de la citadelle



Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux,

Isabelle CHAVE